

\* \* \* \* \*

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**EN DATE DU 11/04/2018**

A 18H30, Salle de la Mairie.

Les Conseillers Municipaux se sont réunis sur la convocation écrite du Maire, en date du 05/04/2018.

Sont présents :

- M. Jean-Pierre COYRET, Maire,
- M. Pascal COTTE, 1<sup>er</sup> adjoint,
- M. Claude FACHE, 2<sup>ème</sup> adjoint
- M. Alain BERTHOLET, 3<sup>ème</sup> adjoint
- M. Patrick GAILLARD, 4<sup>ème</sup> adjoint
- Mme Valérie BENZAADA
- M. Philippe ROUSSEL
- M. Carlo DAGHENA
- M. Hervé COMBE
- M. Jean-Pierre TOURTET

Sont absents :

- M. Philippe ROSTAIN
- Mme Christelle ALLEMAND

Est absente et excusée :

- Mme Marinette PASQUALINI

**L'ordre du jour est le suivant :**

1. Approbation du PV du Conseil Municipal du 27 Mars 2018
2. Approbation des comptes de gestion (M14+M49)
3. Vote des Comptes Administratifs (M14 + M49)
4. Affectation du résultat (M14 + M49)
5. Vote des taux d'imposition
6. Budgets Primitifs 2018 (M14+M49)
7. Avenant à la convention financière le SyME 05 - Poste MIRAGE
8. Fonds de Solidarité Logement 2018
9. Divers (Pour être traités, les sujets divers devront être transmis au secrétariat 1 jour avant la date du Conseil municipal – sauf cas d'urgence)

La séance est présidée par Monsieur le Maire.

Ce dernier souligne la présence du Trésorier Principal, Monsieur Philippe ROUSSELLE, et le remercie d'avoir accepté l'invitation.

Le secrétariat de séance est assuré par M. Pascal COTTE, sur proposition du Président de séance, acceptée par tous les présents.

Les points à l'ordre du jour sont abordés successivement.

## **1/ Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 27 mars 2018**

Monsieur le Maire demande aux conseillers s'ils ont des observations à formuler, le P.V. ayant été transmis avec la convocation. Il n'y a pas d'observation.  
Le procès-verbal est adopté par tous les conseillers présents.

## **2/ Approbation des comptes de Gestion 2017**

**Monsieur Philippe ROUSSELLE, Trésorier principal, est sollicité pour présenter les comptes de gestion successivement.**

### **a) M14 – Budget Commune**

Monsieur ROUSSELLE indique que le compte de gestion correspond au compte administratif. Il fait le point sur les résultats budgétaires de l'exercice 2017 de la Commune comme suit :

- Pour la section de fonctionnement : excédent de 56 097.90 €.
- Pour la section d'investissement : excédent de 214 899.79 €.

Il indique que le résultat global de la clôture de l'exercice est positif pour l'investissement (12 788.05 €), tout comme pour le fonctionnement (56 097.90 €).

### **b) M49 – Budget Eau**

Monsieur ROUSSELLE présente ensuite le compte de gestion du budget de l'eau (M49) et indique qu'il correspond au compte administratif.

Ce dernier fait le point sur les résultats budgétaires de l'exercice 2107 comme suit :

- Pour la section de fonctionnement : excédent de 42 326.74 €.
- Pour la section d'investissement : excédent de 12 784.88 €.

Il indique que le résultat global de la clôture de l'exercice est positif pour l'investissement (137 304.47 €) ainsi que pour le fonctionnement (125 642.89 €).

Ensuite, monsieur ROUSSELLE présente brièvement une analyse financière de la Commune. La capacité d'auto-financement de la Commune a ainsi diminué de 40 000 € par rapport à l'année précédente, et s'élève à 98 000 € en 2017.

Ce qui peut s'expliquer par le fait que la part des produits de fonctionnement est en baisse (en 2017 la dotation de solidarité Communautaire n'a pas été versée par la Communauté d'Agglomération comme c'était le cas en 2016 (-45 699 €)), et les charges réelles de fonctionnement évoluent, modérément, à la hausse.)

Le résultat de fonctionnement à quant à lui diminué par rapport à 2016.

Monsieur ROUSSELLE fait la comparaison avec des communes du Département appartenant à la même strate (500 à 1999 habitants) et indique consécutivement :

- les impôts locaux représentent 46 €/habitant – contre une moyenne de 32 € pour les autres communes
- le taux d'imposition de la Taxe d'Habitation est quasi similaire (11.37% contre 11.20%)
- les taux d'imposition des Taxes Foncières Bâti et non Bâti sont légèrement plus bas (16.97% contre 17.84% et 71.55% contre 84.25%).

Pascal COTTE fait remarquer une évolution des agrégats de la Commune.

Monsieur le Maire signifie que toutes ces variations sont justifiées par l'augmentation de charges fixes (+ 3000 € pour le SDIS, + 10 000 € pour le SIVU Scolaire, + 4000 € pour l'instruction des permis de construire...).

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), de 63 243 € en 2017, devrait atteindre 64 999 € en 2018. Elle dépend du nombre d'habitants, des longueurs de voirie etc...

Monsieur le Maire regrette amèrement que la population INSEE ne corresponde pas à la réalité : alors que l'INSEE évalue la population totale de La Freissionouse à 787 habitants en

2018, M. le Maire dit que la population doit atteindre les 950 habitants en 2018. Cette population non comptabilisée n'est fâcheusement pas prise en compte dans le calcul des dotations.

Quant au reversement du FNGIR (d'un montant de 27 692 €), cette somme semble très élevée par rapport aux finances de la Commune. Le calcul est demandé au Trésorier, mais il indique que ce dernier est très complexe et il n'est pas en mesure de le fournir.

Monsieur le Maire présume d'une recette supplémentaire provenant de la Communauté d'Agglomération en 2018, du fait des résultats excédentaires du budget de cette EPCI.

M. ROUSSELLE communiquera l'analyse financière dans sa globalité au secrétariat de Mairie, qui s'est chargé de la transférer à l'ensemble des conseillers municipaux.

*Les Délibérations approuvant les Comptes de Gestion de la M14 et de la M49 sont approuvées à l'unanimité des conseillers présents.*

### **3/ Vote des Comptes Administratifs 2017**

#### **a) M14 – Budget Commune**

Monsieur COTTE constate que le compte de gestion de la Trésorerie correspond au compte Administratif de la Commune.

Il énonce chapitre par chapitre les dépenses et recettes réalisées, aussi bien en fonctionnement qu'en investissement, et apporte parfois des précisions lorsque cela est nécessaire.

***Le Maire quitte la salle pour que le Compte Administratif puisse être voté.***

#### **b) M49 – Budget Eau**

Pascal COTTE rappelle les chiffres du compte administratif de l'eau.

Pour plus de visibilité, il n'hésite pas à apporter des précisions.

Patrick GAILLARD s'interroge quant aux résultats négatifs présentés. Pascal COTTE lui explique que les travaux inscrits sur le budget de l'eau concernent principalement la mise en conformité des captages, pour lesquelles des demandes de subvention ont été déposées auprès de l'agence de l'eau et du Département (voir PV du CM du 27 Mars 2018). Ces subventions sont financées à hauteur de 80% pour l'agence de l'eau. Si celles-ci n'étaient pas accordées (ce qui est réalistement quasi inenvisageable), les travaux ne seraient pas engagés.

***Le Maire quitte la salle pour que le Compte Administratif puisse être voté.***

*Les délibérations approuvant les Comptes Administratifs 2017 de la M14 et de la M49 sont adoptées à l'unanimité, des conseillers présents, à l'exception du Maire qui n'a pas participé au vote.*

### **4/ Affectation des résultats**

#### **a) M14 – Budget Commune**

- Sur le budget Commune (M14), le résultat de fonctionnement à affecter est de 56 097.90 €.

Le Maire propose d'affecter la totalité en fonctionnement.

- L'excédent d'investissement d'un montant de 12 788.05 € est quant à lui reporté en investissement.

**b) M49 – Budget Eau**

- Sur le budget de l'Eau (M49), le résultat de fonctionnement à affecter est de 125 642.89 €. Le Maire propose d'affecter la totalité en fonctionnement.
- L'excédent d'investissement de 137 304.47 € est quant à lui reporté en investissement.

Les délibérations de l'affectation des résultats 2017 pour le budget de la Commune et pour le budget de l'eau sont adoptées à l'unanimité des conseillers présents.

**5/ Vote des taux d'imposition**

Monsieur le Maire rappelle le dernier conseil municipal ainsi que la dernière réunion de la commission finances, lors de laquelle a été évoqué la possibilité d'une augmentation des taux d'imposition de 5%.

<b>TAXE</b>	<b>Taux 2017</b>	<b>Taux proposés pour 2018</b>
<b>Taxe d'Habitation</b>	11.37 %	11.94 %
<b>Taxe Foncière Bâtie</b>	16.97 %	17.82 %
<b>Taxe Foncière Non Bâtie</b>	71.55 %	75.13 %

Sans changer le taux, le produit fiscal attendu est de 200 489 €.

Avec une augmentation des taux de 5%, le produit fiscal s'élèvera à 210 534 €.

Au vu de tous les éléments évoqués, la délibération du vote des taux d'imposition avec une augmentation de 5% est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**6/ Budgets primitifs 2018**

**a) M14 – Budget Commune**

Ce budget a été préparé en commission finances, et a dû être ajusté tardivement, attendu qu'une subvention de 160 838 € a été accordée par le Département, la veille du vote du BP.

Le BP est présenté par le 1<sup>er</sup> Adjoint, Pascal COTTE.

Le budget Commune s'équilibre en fonctionnement à 441 162.95 € et à 897 014.97 € en investissement.

Il est examiné par chapitre, avec quelques explications particulières sur certains postes connaissant des écarts. Globalement, le chapitre 011 (charges à caractère général) est en légère baisse par rapport à l'année précédente ; contrairement au chapitre 012 (charges de personnel et frais assimilés) qui est en légère augmentation.

Une petite précision est apportée sur le montant prévu pour financer le SIVU scolaire (123 000 € en 2018 contre 113 000 € en 2017). Alain BERTHOLET explique qu'il s'agit d'une

simple augmentation mécanique, due à l'accroissement du nombre d'élèves de La Freissinouse.

M. BERTHOLET rappelle également la facture de 10 000 € à régler à la Ville de Gap qui accueille des élèves domiciliés sur la Commune de La Freissinouse.

Comme le remémore M. le Maire, Alain BERTHOLET, après avoir étudié les dossiers en détail, a permis d'inscrire une recette de 1700 € qui sera demandé à la Ville de Gap, pour les enfants scolarisés à l'école de La Freissinouse et dont l'un des parents est domicilié sur Gap. Ce dernier est une nouvelle fois remercié pour son travail.

Pascal COTTE évoque ensuite les investissements, importants cette année (897 014.97€).

M. le Maire se réjouit d'avoir obtenu la subvention demandée au Département pour les travaux du pôle médico-social, de la crèche et du hangar, d'un montant de 165 838 €. Un courrier sera adressé à la Mairie dans la semaine pour preuve.

Il se veut rassurant quant aux travaux du pôle médico-social, de la crèche et du hangar. Dans les sommes inscrites au BP, le montant des tranches conditionnelles en fait partie, et ne seront réalisées que si les finances de la Commune le permettent.

M. le Maire indique que le montant de la subvention voirie pour l'année 2018 sera de 6 000 €.

Les précisions ayant été apportées, il est proposé de voter le budget M14, pour l'année 2018.

*Ce budget est adopté à l'unanimité des conseillers présents.*

#### **b) M49 – Budget Eau**

Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint, Pascal COTTE présente et commente le budget de l'eau M49.

Ce budget s'équilibre à 221 142.89 € en fonctionnement et à 495 717.25 € en investissement.

Il est examiné par chapitre. Seule la convention ONF est évoquée, qui a été signée pour la mise à disposition de l'emprise d'un captage en forêt domaniale de Céüse.

*Le budget 2018 de l'eau (M49) est adopté à l'unanimité des conseillers présents.*

Pour la présentation des comptes de gestion, comptes administratifs et budgets primitifs, les élus devaient suivre sur grand écran. Il semble que la plupart aient eu des difficultés, et à l'avenir, une nouvelle solution devra être trouvée, afin que chacun puisse suivre dans les meilleures conditions les chiffres présentés. Dans l'idéal, les documents devraient leur être adressés au préalable par courriel. Les dernières modifications ayant dû être inscrites la veille, le secrétariat n'a pas eu le temps de faire parvenir tous les documents présentés.

#### **7/ Avenant à la convention financière avec le SyME 05 – Poste MIRAGE**

Monsieur le Maire présente l'avenant à la convention financière C17045 avec le SyME 05 pour le poste MIRAGE, prenant en compte l'éclairage public (+ 10 000 €).

Il rappelle que cette somme a été inscrite au BP et propose de l'autoriser à signer cet avenant.

*La délibération autorisant le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention financière C17045 est adoptée à l'unanimité des membres présents.*

### **8/ Fonds de Solidarité Logement 2018**

Le Maire présente aux membres présents la demande de participation pour la Commune au Fonds de Solidarité pour le Logement pour l'année 2018. La participation s'élève à 321.60€.

*La délibération autorisant le Maire à signer la convention de participation au Fonds de Solidarité Logement est adoptée à l'unanimité des membres présents.*

**9/ Divers** (Pour être traités, les sujets divers devront être transmis au secrétariat 1 jour avant la date du Conseil municipal – sauf cas d'urgence)

**Rien à signaler.**

**Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20H15.**